

Votants : 97
Convocation du Conseil de Communauté :
le 8 janvier 2013
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 15 janvier 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 janvier 2013

FINANCES– ADMISSION EN NON VALEUR

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Didier DAVID, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL à Geneviève GAILLARD, Michel SIMON à Jacques GUILLOTEAU, Dominique VALLEE à Joël BOURCHENIN, Gérard LABORDERIE à Christian GRELIER, Blanche BAMANA à Denis THOMMEROT, Chantal BARRE à Michel GENDREAU, Pilar BAUDIN à Alain PIVETEAU, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Julie BIRET à Nicolas MARJAULT, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Danielle NICORA, Alain CHAUFFIER à Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU à Maryvonne ARDOUIN, Annick DEFAYE à Hüseyin YILDIZ, Francis DUPONT à Stéphane PIERRON, Nicole GRAVAT à Amaury BREUILLE, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Anne LABBE à Josiane METAYER, Patrice LAPLACE à Christiane PINEAU, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Alain SAUVIAC à Bernard ADAM, Nathalie SEGUIN à Franck MICHEL, Jean-Claude SUREAU à Gaëlle MANGIN, Jacques TAPIN à Christophe POIRIER

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Elsie COLAS, Patrick DELAUNAY, Jacqueline LEFEBVRE, Delphine PAGE, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Pascal DUFORESTEL, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Nicole GRAVAT, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU, Jacques TAPIN

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 JANVIER 2013

FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur **Rabah LAICHOOR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu l'article 11 du décret n°62-1587 du 29 décembre 19 62 portant sur le règlement général de la comptabilité publique, selon lequel les comptables sont seuls chargés du recouvrement des recettes des collectivités et établissements publics locaux.

Vu les articles R.2342-4 et R.1617-24 du CGCT qui prévoient qu'en matière de poursuite, le refus d'autorisation ou l'absence de réponse, dans un délai d'un mois, justifie la présentation en non-valeur des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable.

Considérant les demandes d'admissions en non-valeur transmises par le Comptable du centre des Finances Publiques de Niort pour des titres qu'il n'a pu recouvrer pour le budget et les montants indiqués ci-après :

- Budget Principal : **7 990,38 €**

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Accepter les admissions en non-valeur des différentes créances des montants de 7 990,38 €, déclarées irrécouvrables par le Comptable du centre des Finances Publiques de Niort et annexées à la présente délibération. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget concerné,
- Autoriser la Présidente à signer le tableau annexé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 97
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Rabah LAICHOOR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20130114-C10-01-2013-DE Date de télétransmission : 22/01/2013 Date de réception préfecture : 22/01/2013
--